

institution aurait pour tâche de définir les biens échangeables, d'identifier les normes de performance internationales, les protocoles de vérification, les responsabilités, les modes de surveillance, de certification, d'enregistrement et de sanction. En outre, elle serait chargée d'allouer périodiquement des crédits initiaux d'émission, selon des modalités qu'elle définirait, et d'établir des connexions claires entre transferts de technologies propres et acquisition de droits d'émission. Cette institution, qui pourrait être une Banque internationale des règlements environnementaux, serait soit autonome, soit un auxiliaire d'institutions existantes. En plus de ses missions propres, elle aurait la charge de faciliter le fonctionnement de la convention climat en offrant un forum permanent d'assistance technique, de surveillance et de discussion.

Rendre les marchés équitables. La tâche centrale de la Banque serait de garantir l'équité et l'efficacité des marchés des crédits d'émissions. Les actifs d'environnement global, comme les droits d'usage sur l'atmosphère de la planète, sont une nouvelle génération d'actifs. Ce sont des biens publics communs, des biens qui ne posent pas de problèmes de concurrence entre consommateurs parce qu'ils sont disponibles pour chacun de la même façon. En revanche, la qualité de l'atmosphère terrestre est le résultat de comportements privés ; les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre surviennent lors des activités quotidiennes de la sphère privée, comme utiliser sa voiture ou chauffer sa maison. L'atmosphère terrestre est donc un bien commun produit en privé. Et c'est pour la gestion de ces biens publics globaux que le protocole de Kyoto consacre l'efficacité du marché.

Les marchés d'échange de biens communs d'origine privée se comportent tout à fait différemment des autres marchés. Ils exigent une organisation plus sophistiquée. Ils constituent des solutions efficaces de gestion de l'accès à la ressource, mais à condition que la distribution initiale des parts obéisse à un schéma équitable. Le principe fondamental est d'attribuer plus de parts aux groupes dont les revenus sont les plus faibles. L'idée sous-jacente est qu'en exerçant leur liberté de choix, tous les participants au marché devraient au bout du compte choisir le même niveau global d'émission, mais cette coïncidence ne peut survenir que si les positions des uns et des autres ne sont pas trop éloignées. Attribuer des parts plus importantes de crédits d'émission aux pays pauvres sera bénéfique pour le monde entier. Pour l'instant, les différents groupes de pays ne croient pas à l'existence de solutions de ce type en matière de risque climatique. Une Banque internationale des règlements environnementaux pourrait contribuer à leur faire baisser la garde, en offrant des solutions qui améliorent simultanément les positions de tous. Elle peut transformer le protocole de Kyoto en une force positive, en faire un accord accepté par l'ensemble des Etats pour limiter le risque climatique. ■

* 405 Low Library – Mail Code 4335
535 West 116th Street
New York NY 10027
Etats-Unis.
Tél. : 1 212 854 72 75.
Fax : 1 212 854 63 09.
E-mail : ge9@columbia.edu

Du vent à revendre

Les ONG d'Europe de l'Est dénoncent les positions frileuses de leurs gouvernements à Kyoto. La création d'un marché des droits à polluer étant inévitable, elles batailleront pour qu'il soit encadré par des règles strictes et ne serve pas à faire du profit sur des réductions factices d'émissions.

Zbigniew M. Karaczun
Directeur de Can Europe centrale et orientale*

L'attitude des pays d'Europe centrale et orientale (Peco) à Kyoto a été particulièrement décevante. Ces pays sont les seuls, avec ceux de l'ex-URSS, à avoir diminué leurs émissions de gaz à effet de serre au cours des dernières années

et les prévisions indiquent que cette tendance va se poursuivre. Or, les Peco, qui auraient pu devenir un leader mondial dans ce domaine, ont tout fait pour minimiser leurs engagements. La plupart de ces pays sont convenus de réduire leurs émissions de 8 %, et certains n'ont accepté que des taux de réduction de 6 % (pour la Pologne et la Hongrie) ou de 5 % (Croatie). Les Peco ayant enregistré une baisse de 20 % par rapport à

1988-89, ces objectifs signifient en réalité une augmentation des émissions de toute la région. De même, l'accord sur les objectifs de la Russie et de l'Ukraine est scandaleux (+0 % en 2008-2012 par rapport à 1990), sachant que ces pays ont réduit leurs émissions de 30 % environ entre 1990 et 1995 et que, selon les prévisions, elles seront inférieures en 2010 par rapport à 1990.

Pourquoi les Peco, la Russie et l'Ukraine ont-ils pris des

engagements aussi frileux ? Leurs gouvernements ont depuis le début soutenu la proposition des Etats-Unis d'instaurer un marché des quotas d'émission. En effet la Russie devrait être en mesure de vendre environ 1500 millions de tonnes de CO₂ entre 2008 et 2012, l'Ukraine 1000 millions et la Pologne entre 300 et 500 millions. Les gouvernements de ces pays s'attendent à pouvoir effectuer aisément ces transac-

tions, car les Etats-Unis à eux seuls pourraient acheter en 2010 des quotas d'émissions représentant 1000 millions de tonnes de CO₂. Pour mieux imaginer les sommes considérables qui entrent en jeu, il convient de préciser que lors de rencontres informelles à Kyoto, la tonne de CO₂ a été évaluée entre 55 et 75 dollars.

Depuis le début des négociations sur la convention climat, les gouvernements des Peco ont tenté de justifier leur inertie en pointant du doigt des pays tels que la Corée, le Koweït ou le Mexique, qui affichent un produit national brut plus élevé que le leur et qui, en leur qualité de pays en développement, ne sont pas tenus de prendre des engagements quantitatifs. Ils ont également fait valoir leurs propres besoins de croissance, en sou-

lignant à juste titre que la réduction des émissions dans la région est principalement due à la récession économique. Du point de vue des organisations non gouvernementales de la région, l'attitude des gouvernements des Peco n'est pas admissible pour autant. A la veille de Kyoto, le Climate Action Network Central and Eastern Europe (Cancee), branche régionale du réseau international des ONG mobilisées sur la question climatique, avait notamment réclamé un objectif de réduction des émissions de -7,5 % en 2010 par rapport à 1990, l'introduction dans le protocole d'un panier de 6 gaz à effet de serre (ce dont les Peco ne voulaient pas) et, enfin, l'interdiction de la vente d'« air chaud », autrement dit de quotas d'émission correspondant

aux réductions réalisées dans les années 90 du fait de la récession économique.

Comme il a été décidé à Kyoto que le marché des quotas devait constituer un instrument de la politique de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, Cancee se mobilise aujourd'hui pour que la participation à ce marché soit exclusivement réservée aux pays qui auraient préalablement réduit de manière significative leurs émissions sur leurs territoires respectifs, afin qu'une part minimale des réductions complémentaires (de l'ordre de 20 %) provienne d'achats auprès de pays tiers.

Malgré toutes les critiques, il est possible de rester optimiste. La plupart des analyses effectuées pour la région démontre que les émissions de gaz à effet de serre en prove-

nance des Peco connaîtront une diminution constante. Les plus grands espoirs sont permis avec la perspective de l'adhésion des Peco à l'Union européenne et l'harmonisation des législations. Enfin, bien que les Peco ne mènent pas de politique de protection du climat orientée à long terme, des actions modestes ont déjà conduit à des réductions significatives de leurs émissions. ▲

Traduction ACB

*Climate Action Network
Central and Eastern Europe
Nowoursynowska 166
02-787 Varsovie
Pologne.
Tél. :48 22 843 90 41
poste 1287
Fax : 48 22 847 15 62.
E-mail :
karaczun@alpha.sggw.waw.pl

Transition économique en Europe de l'Est et baisse des émissions de CO₂

Réductions des émissions de CO₂ depuis 1990 en %

-31 % -27 % -19 %

Emissions de CO₂ / habitant (en tonnes)

8,7

Pologne

8,7

Rep. Tchèque

11,6

Slovaquie

7,5

Hongrie

5,6

Roumanie

5,5

Bulgarie

6,8

Source : UNFCCC, AIE